Mouvement Politique d'Education Populaire



Fin 2011, la dette publique de la France était estimée à 1 700 milliards d'euros (85% du PIB). Cela n'a rien de dramatique car le patrimoine de la France représente plusieurs milliers de milliards d'euros !

Exemples : patrimoine financier des ménages (hors immobilier) : 3 800 milliards d'euros dont 1 300 dans l'assurance-vie. Patrimoine financier de l'État (hors immobilier) : 850 milliards d'euros. La dette privée est largement plus élevée. Les ménages ont 1 300 milliards d'euros de dettes, dont trois-quarts dans l'immobilier. Si on ajoute la dette des entreprises, la dette privée est évaluée à 123% du PIB. En 2012, la France payera 50 milliards d'euros d'intérêts sur la dette publique. L'équivalent de l'impôt sur le revenu ! De quoi financer 1,5 million d'emplois ! Cette rente a été versée à ceux qui sont déjà les plus riches. Facteur aggravant : deux tiers de la dette publique française ont été contractés auprès d' « investisseurs » étrangers : banques, assurances-vie, fonds de pension et hedge funds anglo-saxons... exposant la France aux attaques spéculatives.

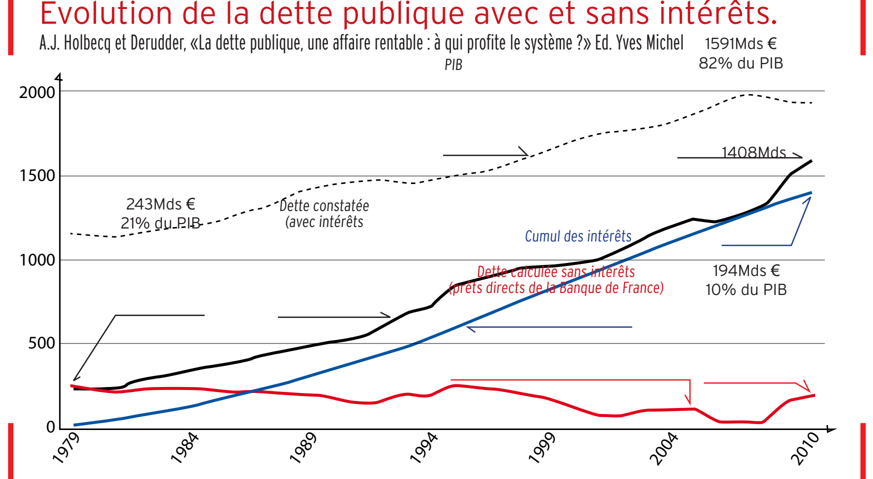
Pour payer les intérêts et rembourser les emprunts des années passées qui arrivent à échéance, l'État doit réemprunter chaque année, augmentant alors la dette publique dans une spirale sans fin. Ainsi, entre 1979 et 2010, la dette publique a augmenté de 1 348 milliards alors que nous avons payé 1 408 milliards d'intérêts ! Si nous n'avions pas eu à payer d'intérêts, la dette publique actuelle serait dérisoire : à peine 200 milliards en 2010 !

En 1978, la dette publique de la France n'était que de 21% du PIB. Elle est passée à 66% en 2005. Le paiement des intérêts est donc l'une des causes principales de la dette.

Le saviez-vous ?

La Banque de France, qui était privée depuis sa création par Napoléon en 1800, fut enfin nationalisée en 1945. Durant les « trente glorieuses », on put ainsi financer les services publics sans devoir tout emprunter au privé et sans supporter la charge ruineuse des intérêts.

Dans les années 1970, les gouvernements des grands pays occidentaux s'entendent en coulisses pour mettre les États sous la tutelle des « marchés financiers » – autrement dit, des banques et des fonds privés. La loi « Pompidou - Giscard » du 3 janvier 1973 interdit désormais à la Banque de France de prêter ou de faire des avances sans intérêt ou parfois même non remboursables au Trésor public, privant ainsi le gouvernement d'un instrument majeur de politique économique.



Le traité de Maastricht a aggravé cette situation.

Les banques centrales de l'Union européenne ne peuvent plus prêter aux États, comme la BCE. Là se trouve une des causes de la crise de l'euro. Le système est verrouillé : impossible de revenir sur ces règles car il faut l'unanimité des 27 États membres. Il faudra donc prendre des mesures unilatérales de rupture, en France.

Depuis février 2012, le gouvernement français a encore abandonné de sa souveraineté en faisant voter le « Mécanisme européen de stabilité » (MES), qui aura des pouvoirs exorbitants sur les pays de la zone euro qui perdront leur indépendance budgétaire.

Pourquoi les crises de la dette dans la zone euro ?

Parce que l'euro ne protège absolument pas les pays des spéculateurs. Les prêteurs ont fait confiance à l'euro et ont encouragé les pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal à emprunter, qui se sont surendettés. Désormais les prédateurs financiers exigent des taux d'intérêts de plus en plus élevés de ces pays, et aussi de la France au prétexte des risques de non-remboursement qu'ils présentent.

Allez consulter notre site : http://www.m-pep.org/
Ecrivez-nous à contact@m-pep.org
ou M'PEP - 12, rue de la gare, Kernével 29140 Rosporden

NE PAS PAYER !

La population n'a pas à payer pour les choix faits par les dirigeants politiques en faveur des marchés financiers spéculatifs. La première mesure que doit prendre un gouvernement de gauche est d'annoncer le défaut de paiement et la restructuration de la dette !

Le M'PEP propose :

- La restructuration de la dette publique est l'occasion d'inverser le rapport de forces : ce n'est plus l'État qui doit mendier, ce sont les créanciers !
- Les banques et compagnies d'assurance doivent être renationalisées à moindre (juste) coût.
- Il faut rembourser totalement les personnes aux revenus modestes et les classes moyennes qui détiennent directement des Bons du Trésor ou des obligations d'État, ou indirectement dans des SICAV, FCP, contrats d'assurance-vie…
- Il ne faut rembourser que partiellement les autres créanciers, en fonction de leur rôle dans la spéculation et de leur richesse : banques, fonds spéculatifs…

Si ces mesures sont prises, les marchés financiers ne prêteront plus à la France. Tant mieux ! Fini les marchés de la dette et les spéculations qui nous ruinent. L'État se financera par l'impôt, l'épargne nationale, des « emprunts forcés » auprès des banques et compagnies d'assurance et auprès de sa banque centrale par création monétaire. En fermant définitivement le marché obligataire, la France montrera qu'il est possible de commencer à démanteler les marchés financiers au niveau national.



SORTONS DE L'EURO !

Pour permettre à l'État de se financer auprès de la Banque de France, il est indispensable de sortir de l'euro.

La dette restructurée sera convertie en monnaie nationale. Et la nouvelle monnaie ne sera pas librement convertible. Ses détenteurs seront de ce fait obligés de réinvestir leurs capitaux en France ou d'acheter des produits et services libellés en francs. Ainsi la dette créera des emplois en France.
Bien entendu les résidents français pourront continuer à acheter des devises étrangères pour leurs déplacements à l'étranger dans le cadre du contrôle des changes et de celui des mouvements de capitaux.

Retrouver notre monnaie nationale permettra de lancer immédiatement les investissements nécessaires pour restaurer le plein emploi, recréer des activités industrielles locales et s'atteler sans tarder à la transition énergétique.
Sortir de l'euro est un passage obligé pour démanteler les marchés financiers et en finir avec des systèmes comme la « mondialisation » et la « construction européenne », conçus pour détruire la démocratie. L'annulation de la dette publique et la sortie de l'euro sont les moyens indispensables à toute politique de réindustrialisation et de développement des services publics.

D'OÙ VIENT LA DETTE PUBLIQUE ?

Des traités de Maastricht et de Lisbonne

Les traités ont interdit aux banques centrales et à la BCE de prêter directement aux États. Ils ont ainsi organisé la liberté totale de circulation des capitaux, et ont donc obligé les États à se tourner exclusivement vers les marchés financiers pour se financer en leur payant de lourds intérêts.

De la transformation de dettes privées en dettes publiques

Nous, peuple soi-disant souverain, devons acheter notre propre monnaie aux banques privées. Et tout le pays s'est endetté pour les renflouer (110 milliards estimés sur 2008 et 2009.)

De la baisse des impôts

Les impôts des plus riches ont été diminués (144 milliards de niches fiscales et sociales par an), et remplacés par des emprunts, auprès des plus riches. Au lieu de payer des impôts ils touchent une rente perpétuelle ! Le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 50% en 1990 à 33% actuellement, privant l'État de recettes.

En conséquence, cette dette est un prétexte pour imposer l'austérité. Dramatisée, elle sert d'alibi aux plans de rigueur, à la mise au pas des travailleurs, à la casse des services publics et du système de prestations sociales. En surendettant l'État, on le contraint progressivement à tout privatiser, on met les institutions en situation de dépendance vis-à-vis des puissances privées.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .... Prénom : ....

Date de naissance : ....

Adresse : ....

Ville : .... Code postal : ....

E-mail : .... Tél : ....

Homme ☐ Femme ☐ Profession : .... Montant cotisation : ....

Date et signature

Les personnes imposables bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 66% des sommes versées dans un plafond de 20% du revenu du foyer fiscal. Les cotisations et les dons peuvent faire l'objet d'un prélèvement automatique (minimum 10 euros par mois). Pour les personnes non imposables ou à faibles ressources, le montant minimum de la cotisation annuelle est de 30 euros. Pour les autres, les cotisations doivent tendre vers 1% du salaire net.
MODE D'EMPLOI DE L'ADHÉSION Adressez-nous votre bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque à l'ordre de : Association de financement du M'PEP (agréée par la CNCCFP le 1er janvier 2012) à l'adresse suivante : Association de financement du M'PEP - 12, rue de la gare - Kernével - 29140 - ROSPORDEN.

Retrouvez toutes les propositions sur www.m-pep.org